

**LE GROUPE ROCHER,  
PREMIER ACTEUR COSMÉTIQUE  
À SIGNER LE *PACTE SUR L'IA*,  
RENFORCE SON ENGAGEMENT  
POUR UNE INTELLIGENCE  
ARTIFICIELLE ÉTHIQUE ET  
RESPONSABLE**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

11 FÉVRIER 2025

# LE GROUPE ROCHER, PREMIER ACTEUR COSMÉTIQUE À SIGNER LE *PACTE SUR L'IA*, RENFORCE SON ENGAGEMENT POUR UNE INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ÉTHIQUE ET RESPONSABLE

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À ISSY-LES-MOULINEAUX, LE 11 FÉVRIER 2025

Le Groupe Rocher est fier d'annoncer son adhésion au *Pacte sur l'IA*, initiative de l'Union européenne visant à promouvoir une utilisation éthique et responsable de l'intelligence artificielle. Cet engagement marque une nouvelle étape dans la stratégie IA du groupe et reflète sa volonté de contribuer activement à la construction d'un avenir technologique européen fondé sur des valeurs communes.

En signant ce pacte, le groupe formalise une démarche déjà initiée et réaffirme sa volonté d'intensifier ses efforts en matière de gestion des risques, de formation des collaborateurs et d'innovation responsable, avec le respect des droits fondamentaux au cœur de son approche.

### UNE GOUVERNANCE DE L'IA EN COHERENCE AVEC LA DÉMARCHÉ DE RESPONSABILITÉ DU GROUPE ROCHER

Premier groupe international à adopter le statut d'Entreprise à Mission, le Groupe Rocher devient désormais l'une des premières entreprises françaises du retail, et le premier groupe cosmétique, à rejoindre le *Pacte sur l'IA* de l'Union européenne. En signant le Pacte IA, le Groupe Rocher réaffirme donc sa trajectoire en matière de conformité et d'innovation responsable.

Concrètement, cela l'engage à mettre en place une stratégie de gouvernance de l'intelligence artificielle rigoureuse, une cartographie des systèmes IA soumis à des obligations spécifiques, mais aussi une politique de sensibilisation des collaborateurs.

Cette démarche ouvre aussi la voie à des échanges avec d'autres acteurs européens sur les bonnes pratiques à adopter, tout en permettant de définir les priorités stratégiques pour l'avenir.

Laurent Delaurière, Directeur Finance & Légal Groupe Rocher, Sponsor du département Privacy & AI Protection, et Co-Sponsor de l'AI Oversight Board explique : « *Parce que la conformité est un pilier essentiel de notre développement, nous sommes convaincus que l'éthique et le respect des libertés fondamentales doivent guider et avancer de concert avec l'innovation technologique. En rejoignant le Pacte sur l'IA, nous affirmons notre volonté de positionner le Groupe Rocher comme un acteur responsable et engagé dans l'écosystème européen de l'intelligence artificielle. Ces enjeux font partie des défis du siècle, rendant indispensables la réflexion collective au cœur du pacte sur l'IA* ».

### CADRER, FORMER ET INNOVER : L'IA AU SERVICE DES COLLABORATEURS ET DES CLIENTS DU GROUPE ROCHER

Pionnier dans la construction d'une gouvernance de conformité de l'intelligence artificielle, le Groupe Rocher a été distingué lors du Sommet du Droit en Entreprise 2024 dans la catégorie « Data & IA » pour sa volonté de placer l'éthique et la conformité au cœur de ses initiatives, et récompensant les nombreuses démarches déjà initiées.

Dès 2022, le groupe a en effet lancé un système d'audit pour recenser tous les systèmes d'IA utilisés, quel que soit leur niveau de risque, et mener si nécessaires des analyses plus approfondies pour une évaluation stricte de leur conformité.

Pour aller plus loin, un comité « **Oversight Board IA** » réunissant 11 métiers a été créé en 2023 pour adopter une approche encore plus inclusive et raisonnée de l'intelligence artificielle. Ce comité collabore étroitement avec la Direction des Systèmes d'Information, à travers un partenariat visant à garantir une transformation technologique à la fois frugale, éthique et conforme, plaçant les collaborateurs et les clients au cœur de l'innovation.

Le groupe a parallèlement créé un **Observatoire Consommateur Privacy & IA**, interrogeant 1 000 Français notamment sur la démocratisation de l'IA par les entreprises. Cette enquête a révélé une forte attente des consommateurs en matière de responsabilité et de gouvernance autour de l'IA. Elle a confirmé la nécessité d'une IA responsable, avec une gouvernance rigoureuse, auprès des clients et des collaborateurs du groupe. Dans cette optique, l'Observatoire ne se limite pas à une analyse ponctuelle, mais constitue désormais une enquête annuelle visant à suivre l'évolution des attentes des consommateurs en matière de transparence et de responsabilité vis-à-vis de l'IA.

Depuis 2023, le groupe a également noué un **partenariat avec la start-up Mendo** pour former ses collaborateurs aux enjeux, fonctionnalités et risques associés à l'IA générative, dans une démarche proactive de prévention et de sensibilisation.

Le Groupe Rocher privilégie ainsi **des initiatives IA issues directement du terrain au service de ses collaborateurs et clients**, et s'assure que l'intelligence artificielle se développe en son sein de **manière responsable, alignée avec ses valeurs et les attentes réglementaires**.



### **Le Pacte sur l'IA**

Le *Pacte sur l'IA*, créé par la Commission européenne, vise à anticiper l'entrée en application de la loi sur l'IA (AI Act) en 2026, qui promeut une utilisation éthique et responsable des applications fondées sur l'intelligence artificielle.

Les entreprises signataires du pacte s'engagent à prendre des mesures concrètes, notamment en adoptant une stratégie de gouvernance portant sur l'utilisation de l'intelligence artificielle au sein de leur organisation et à former leurs salariés à l'utilisation responsable de cette technologie.

Le *Pacte sur l'IA* s'inscrit dans une démarche collective avec, pour l'heure, près de 130 entreprises européennes de secteurs divers, favorisant le partage d'expériences et la co-construction de pratiques exemplaires autour de l'IA. Fruit de consultations approfondies avec la société civile, le monde économique et scientifique ainsi qu'avec les États membres, le pacte sur l'IA est une étape importante pour avancer ensemble vers une utilisation plus éthique, responsable et transparente de l'IA.

<https://digital-strategy.ec.europa.eu/fr/node/12158>

## A PROPOS DU GROUPE ROCHER

Le Groupe Rocher, groupe familial, a été fondé en 1959 par Monsieur Yves Rocher à La Gacilly (Morbihan), au cœur de la Bretagne. Convaincu par l'expérience personnelle de Monsieur Yves Rocher que la nature a un impact positif sur le bien-être des personnes, et donc sur leur envie d'agir pour la planète, le Groupe Rocher a été le premier groupe international à adopter le statut d'Entreprise à Mission (2019). Sa mission est de « reconnecter les femmes et les hommes à la nature ».

En 2024\*, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 2,2 Mrd€, en évolution de +2,4% vs. 2023. [*\*sur la base des chiffres disponibles à date – à distinguer des résultats annuels définitifs, issus du processus formel de clôture des comptes*].

Le Groupe Rocher compte près de 50 millions de client(e)s, 13 500 collaboratrices et collaborateurs et 16 000 fournisseurs. Le groupe est présent dans 118 pays et opère ses ventes dans 2 500 magasins ainsi que par Internet, en vente directe et par correspondance. En Bretagne, ses sites industriels et logistiques représentent plus de 2 000 emplois directs. Créateur de la cosmétique végétale, le groupe cultive à La Gacilly 60 ha de champs en agroécologie et agriculture bio. Le groupe fabrique 85% de ses produits dans ses propres sites de production en Bretagne. En France, la marque Yves Rocher est le n°1 en volume (6,3% PDM) et en valeur (8,9% PDM) du marché de l'Hygiène-Beauté.

## CONTACTS PRESSE

[presse@yr.net](mailto:presse@yr.net)

[raphael.abensour@backbone.consulting](mailto:raphael.abensour@backbone.consulting)

[emmanuel.dubarry@backbone.consulting](mailto:emmanuel.dubarry@backbone.consulting)